

Udapei 94

Revue de l'Union départementale du Val de Marne des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.



n° 84 Juin 2017



ASSOCIATIONS 03

- La fusion d'APEI 94 et APOGEI 94



REPORTAGE 08

- Les sports d'hiver avec l'association Loisirs Assis Évasion



Deux bonnes nouvelles En tout cas des raisons d'espérer



La première bonne nouvelle est la mise en place, dès le début de l'année prochaine, du dispositif « une solution accompagnée pour tous » par la MDPH du Val de Marne. Cela mérite un peu d'histoire expliquant le résultat d'une longue lutte.

En 2013, l'Unapei fait condamner l'Etat dans le dossier d'Amélie, jeune fille de 19 ans sans solution. L'Etat, en ne respectant pas ses propres lois, en laissant les familles à l'abandon, faisait preuve d'inhumanité. Cette condamnation a obligé les Pouvoirs Publics à ouvrir une réflexion sur ce sujet douloureux des personnes handicapées en situation critique faute d'un accompagnement adapté.

En juin 2014, un rapport « zéro sans solution » établi par M. Piveteau à la demande des pouvoirs publics a été unanimement salué par les associations et fédérations représentatives. Il nous invitait alors à une profonde révision du dispositif dans un document très solidement étayé et avec des propositions innovantes et pragmatiques. C'est à la suite de ce rapport que l'Etat a demandé à Mme DESSAULE de proposer les actions de mise en œuvre qui ont abouti sur le dispositif « une solution adaptée pour tous ».

Quatre ans après, nous sommes donc dans le Val de Marne au début de la mise en œuvre du dispositif, dans lequel nous espérons beaucoup puisqu'il devra régler la prévention des départs en Belgique, les risques de rupture de parcours, le cas des enfants et adolescents non scolarisés et en liste d'attente dans les établissements médico-sociaux, etc... C'est donc une bonne nouvelle mais qui supposera encore un engagement fort de tous les partenaires, y compris des associations.

La seconde bonne nouvelle est la nomination récente de Sophie CLUZEL comme Secrétaire d'Etat, chargée des Personnes Handicapées, auprès du Premier Ministre. En effet, au cours de son parcours de militante proche du mouvement Unapei, elle a beaucoup œuvré pour l'accès des enfants handicapés au sein de l'Ecole Publique. Mère d'une enfant trisomique, elle a aussi été Administratrice de cette association. Nous espérons donc beaucoup de son expérience et de son engagement pour faire progresser la cause des personnes handicapées.

Le comité de rédaction souhaite à chacun d'entre vous et à vos familles un très bel été.

Jean-Pierre BOBILLOT
Président

Couverture : Fête des familles de l'Apei 94.

Éditorial et sommaire

p. 2

Vie des associations et des établissements

p. 3 à 6

- La fusion d'Apei 94 et Apogei 94
- Ils nous ont quittés...
- La fête des familles
- Le self de l'Esat de Rosebrie
- En 2017, encore du neuf à l'association ETAI

Reportage

p.7 à 8

- Des évolutions et des réformes attendues
- Les sports d'hiver avec l'association Loisirs Assis Evasion

Fiche pratique

p. 9

- La Carte Mobilité Inclusion (CMI)

Actualités et agenda

p. 10 et 11

STATUT

La Fusion d'Apei 94 et Apogei 94

APEI 94 - APOGEI 94





Décidée en juin dernier, la fusion départementale entre l'Apei et l'Apogei va simplifier la vie des familles. Assurant les mêmes services dans ses établissements, cette nouvelle unité va renforcer son image et du même coup ses actions d'aide envers les familles.

D'ici quelques mois, Apogei 94 apparaîtra comme la première association familiale gestionnaire d'établissements médico-sociaux du Val de Marne. Cette fusion, entre l'Apei 94 et l'Apogei 94, décidée lors des assemblées générales en juin dernier va dans un premier temps simplifier les démarches. Les adhérents et les parents des personnes accueillies n'auront désormais qu'un seul interlocuteur.

Cette image forte devrait donc faciliter la communication avec les médias et lors des différentes manifestations. Regroupées sous l'adresse www.apogei.94, les informations seront ainsi plus accessibles lors d'une recherche sur internet.

Enfin cette fusion devrait permettre à terme de mener une politique plus dynamique pour la collecte de ressources financières, via les dons, successions et mécénats. Un fonds de dotation « Agir – Handicap 94 » a d'ailleurs été constitué à cet effet.

Reste maintenant à engager les démarches pour qu'Apogei 94 ou le Fonds de Dotation soit enfin reconnu d'Utilité Publique, ce qui était impossible jusqu'ici avec l'ancienne structure.

Petite histoire

Les associations ont été constituées au début des années 60 par des parents de personnes handicapées mentales qui souhaitaient créer des établissements d'accueil pour leurs enfants et défendre leurs intérêts auprès des autorités locales et nationales.

Mais au début des années 2000, de nombreuses petites associations comme celles du Val de Marne, se sont vu confrontées à des exigences réglementaires et de gestion, nécessitant des compétences professionnelles accrues.

Naissance d'Apogei 94

Suite à différentes opérations de fusion effectuées ces dernières années, les six associations fondatrices se sont ensuite regroupées autour de seulement deux entités, Apei 94 et Institut Seguin, qui forment donc aujourd'hui l'Assemblée Générale d'Apogei 94.

Concernant l'association Institut Seguin, cette dernière n'a pas souhaité pour le moment s'engager dans cette fusion et restera donc adhérente d'Apogei 94 en tant qu'association.

Jean-Pierre Bobillot
Président d'APOGEI 94

La gestion des ressources

Techniquement l'opération est une fusion absorption d'Apei 94 par Apogei 94 avec maintien du nom d'Apogei 94, de tous les agréments et de l'ensemble des contrats.

La fusion a été précédée par un transfert partiel des actifs d'Apei 94 vers un Fonds de Dotation. Pour une plus grande transparence dans la gestion des ressources et des dépenses, la comptabilité d'Apogei-Action familiale sera tenue spécifiquement et distinctement de la comptabilité d'Apogei 94-Gestion.

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Jacques Josquin

ADPED 94



De gauche à droite : Madame Bazin, Madame Josquin et Monsieur Josquin.

C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de Monsieur Jacques Josquin, Président d'Honneur de l'ADPED 94 qui a perdu, en sa personne, son patriarche.

En 30 ans de gouvernance, il a toujours été un guide et un modèle à suivre, œuvrant au quotidien pour aller toujours de l'avant et améliorer le confort de nos enfants. Homme d'honneur, constant en amitié, sa bienveillance et son humilité ne pouvaient qu'inciter à le suivre et

travailler à ses côtés pour faire avancer les droits et les besoins de nos jeunes (et moins jeunes).

Toujours diplomate, et avec son grand sens de l'humour, Monsieur Josquin n'en défendait pas moins notre cause et nos projets avec opiniâtreté, auprès de nos correspondants tutélaires qui reconnaissaient ses connaissances, sa sagesse et son bon sens. Il était aussi très écouté dans les instances associatives et notamment à l'UDAPEI 94.

De même, nous pouvions toujours compter sur lui lors des animations et marchés de Noël où il passait régulièrement, souvent à vélo, ce qui ne nous rassurait pas forcément ces derniers temps !

A la suite de la dernière A.G., Monsieur Josquin avait pris un peu de recul bien que restant très actif, et souhaitait ne plus être Vice-Président, pour « s'alléger » de ces obligations parfois contraignantes et fatigantes. Le Conseil l'a spontanément nommé Président d'Honneur... un peu contre sa volonté, étant modeste et discret pour lui-même.

Monsieur Josquin laisse un grand vide mais il était et restera une référence pour l'ADPED 94 et une lumière pour beaucoup d'entre nous.

Le Bureau de l'ADPED 94

Raymond Gédor

APEI 94

Président de l'Apei de ST Maur et des Bords de marne de 1972 à 2007, Monsieur Gedor qui n'a cessé de développer durant ces 35 années les structures d'accueil pour les personnes handicapées, est décédé en janvier dernier

Dès 1972, l'IME des Bords de marne a vu ses locaux se moderniser et répondre aux normes en vigueur pour l'accueil d'une cinquantaine d'enfants et adolescents handicapés. De son côté, le CAT de Joinville s'est agrandi de deux annexes à St Maur et l'ensemble constituent aujourd'hui l'ESAT « Les ateliers de Polangis » avec plus de 150 salariés.

Parallèlement, au cours des années 1970 et 1980 les foyers d'hébergement et le foyer de jour de St Maur ont vu le jour offrant 60 places.

De plus, à la fin des années 1980 Monsieur Gedor a eu avec l'Unapei un rôle déterminant pour obtenir les autorisations de construire et ouvrir la **MAS des Oliviers**.

Son engagement associatif pour les personnes handicapées ne s'est d'ailleurs pas limité à l'APEI de Saint Maur et des Bords de Marne. Il a été Président de l'association tutélaire du Val de marne durant 32 ans ainsi que trésorier de l'Unapei.

M. GEDOR aimait travailler en solitaire. Il concentrait beaucoup sur lui, tous les soucis de l'élaboration des projets de structures et après, tous les soucis de leur gestion. C'était un homme compétent et dévoué qui avait une grande capacité de travail qui le conduisait souvent à peu se reposer.

Un grand merci donc à Monsieur Gédor pour son engagement total au sein du mouvement Unapei à tous les niveaux : local, départemental, régional et national.

Joseph Gicquel

La fête des familles

APOGEI 94

Le 11 juin dernier, familles, amis et professionnels de l'Apogei 94 étaient réunis pour la traditionnelle fête organisée par l'Apei 94. L'occasion de saluer le travail des bénévoles.

Cette année, le soleil était au rendez-vous pour cette grande journée festive organisée le 11 juin dernier par l'Apei 94, au centre aéré de Boissy Saint Léger, un local mis gracieusement à disposition par la municipalité.

Réunissant les familles, les amis, les membres de l'Apei 94 et professionnels et des établissements de l'Apogei 94, cette journée a été l'occasion de mettre à l'honneur l'engagement de deux bénévoles, Geneviève Long et Edouard Delle, qui se sont vus remettre la médaille d'or du bénévolat par le président de l'Apei 94, Patrick Galbourdin.

Le directeur général d'Apogei 94, Paul Besnainou, le président de la section Sport Handicap de la VGA Saint Maur, Daniel Ramos, ainsi que la présidente de l'association Nous Aussi (autoreprésentation de personnes handicapées mentales- section Saint Maur Joinville), Sophie Martinez, s'étaient également déplacés pour cette cérémonie.

Après les discours officiels, amis et familles ont pu se retrouver autour d'un grand pique-nique, suivi d'une animation musicale du DJ Nelly Duquesne et des jeux et tombola, organisés par Huguette Courteaux.



Edouard Delle, Patrick Galbourdin et Geneviève Long à la fête des familles.

A l'issue de cette journée conviviale, chacun s'est promis de se retrouver pour la prochaine fête, qui aura lieu l'année prochaine pour la galette des rois.

Patrick Galbourdin
Président

Le SELF de l'ESAT de Rosebrie

APOGEI 94

Plus de 10 ans que l'ESAT de Rosebrie attendait son nouveau self.

C'est chose faite. Le 1^{er} juin, la direction de l'ESAT recevait le chantier, accompagnée de la direction du patrimoine Apogei94, de l'architecte et des équipes de construction Bouygues.

Depuis, le déménagement du mobilier et du matériel de l'ancien self vers le nouveau a été fait.

La mise en route de ce nouveau self est donc effective, et c'est le 14 juin que pour la première fois, les travailleurs de l'ESAT de Rosebrie ont inauguré la salle à manger lumineuse et les nouvelles pièces de détente.

L'aménagement extérieur autour du bâtiment se fera courant de l'automne et de l'hiver prochain par les équipes espaces verts de l'ESAT.

Les professionnels et les travailleurs étaient impatients de prendre possession de ce nouvel espace.

Une journée portes ouvertes dont la date n'est pas encore fixée, mais sans doute en septembre ou octobre 2017, permettra aux parents qui le souhaitent de visiter l'ESAT et ce nouvel espace. Portes ouvertes que l'on essaiera de caler en même temps que la pose de la 1^{ère} pierre de la reconstruction des Foyers de Rosebrie.

En effet, maintenant que le self est terminé, la construction des nouveaux foyers peut commencer.

Evelyne Cocot
Directrice





**En 2017, encore du neuf à l'Association E.T.A.I. !
Après la transformation de l'I.M.E. Suzanne Brunel,
L'ESAT Jacques Henry est à moitié reconstruit...
et les usagers déjà totalement satisfaits !**



En 1970, l'Association AFAIM construit un C.A.T. sur un vaste terrain généreusement mis à disposition par les communes de Vitry, Choisy, Ivry, Thiais.

Certainement novateur à l'époque, les changements d'accueil des personnes, les coûts de fonctionnement, l'importance des travaux de rénovation nécessitaient sa reconstruction totale.

En 2010, l'Association E.T.A.I. décide sa transformation, mais en maintenant l'accueil durant les travaux. Avec le soutien de l'ARS et de la ville de Vitry qui nous transmet le terrain, le bâtiment est remis aux normes, adapté aux exigences de nos clients et surtout au confort et à l'agrément des personnes reçues et du personnel. Le nouvel ESAT Jacques Henry serait la fierté de son créateur.



Les lieux de travail sont repensés : vastes, clairs, adaptables et ouverts aux nouvelles technologies et attentes de nos clients. Le confort, la sécurité, l'intimité de tous ont été prioritaires. Les possibilités de détente, d'accessibilité, de formation, de plaisir de venir travailler sont partout.



Les usagers qui sont rentrés le 20 février 2017, commentent :

"Il n'y a rien qui est moins bien qu'avant... même la cuisine est meilleure..."

"Il ne pleut plus dans les ateliers. Nous sommes au sec..."

"Avant, on n'avait pas de douche avec les toilettes. Maintenant il y en a même pour les fauteuils"

Le Directeur décrit : Début des travaux début 2016, fin, Noël 2017. Des ateliers certes fonctionnels, mais un ascenseur, une cafétéria de 200 m², une bibliothèque, une salle multimédia appréciée.



Et de tous : "Depuis 2012, sur un rythme effréné, nous avons accompagné 160 personnes vers un ailleurs et notamment vers un bâtiment qui soient dignes d'elles : c'est notre forme de respect inconditionnel. "



**Le croirait-on, à voir la photo, nous avons recueilli cette forte pensée :
"Ça donne encore plus envie de travailler... On est contents d'avoir de nouveaux ateliers. Dans l'ancien ESAT, ça donnait pas très envie de travailler, parfois."**

Mais notre récompense vient de l'un de nos travailleurs :

"On peut appeler ça le Grand ESAT.

On peut l'appeler l'ESAT du bonheur "

DES ÉVOLUTIONS ET DES RÉFORMES ATTENDUES

Le droit des personnes handicapées à une société inclusive et à une solution accompagnée pour tous, sont autant d'évolutions auxquelles il faudra répondre. Il en est de même pour les réformes budgétaires ou de tarification qui vont concerner à plus ou moins court terme les établissements médico-sociaux. Les administrateurs de l'Udapei 94 se sont réunis en séminaire en novembre dernier avec des responsables de l'Unapei pour prendre la mesure de ces évolutions. Le point dans cet article.

Société inclusive pour les personnes handicapées : Pouvoir d'agir et Droit à l'Autodétermination.

Le droit à une société inclusive : une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez soi pour tous ».

Elle propose, dans tous les secteurs et tout au long de la vie, « toute une gamme d'accommodements et de modalités de suppléance pour garantir l'accessibilité des dispositifs, ressources et services collectifs ».

Le droit à l'autodétermination : des études ont démontré que le développement de l'autodétermination d'une personne présentant une déficience intellectuelle repose :

- sur ses capacités personnelles à s'autodéterminer,
- sur les occasions qui lui sont fournies par l'environnement pour s'autodéterminer
- Sur les types de soutien dont elle bénéficie.

Les établissements médico-sociaux sont bien naturellement acteurs de ces évolutions qui ouvrent sur des questions majeures : quelle transformation de l'offre d'accompagnement faut-il envisager ? et à quel rythme ?

« Une réponse accompagnée pour tous »

Ce dispositif sera déployé dès le début de 2018 par la MDPH du Val de Marne. L'objectif est de trouver des solutions d'accompagnement pour un enfant ou un adulte handicapé « sans solution ».

Le dispositif repose sur une démarche de coresponsabilité des acteurs (MDPH, Conseil Départemental, ARS, Education Nationale, gestionnaires d'établissement, associations ..) pour proposer une réponse individualisée et adaptée à chaque personne concernée.

Cela comprendra :

- une orientation cible et une réponse alternative,
 - une réponse territorialisée en passant d'une logique de place à une logique de réponses. Il peut y avoir transformation de place, soutien par des compétences extérieures à l'établissement, plateforme de services à domicile...
 - une dynamique d'accompagnement par les pairs
- La MDPH a prévu de présenter le détail du dispositif d'ici cet automne à tous les acteurs concernés.

Une réforme budgétaire à notre porte du nom d'EPRD

Les établissements seront soumis prochainement au régime de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses).

Déjà utilisée par les établissements de santé, cette nouvelle approche va révolutionner nos pratiques budgétaires.

Jusqu'à présent, les directions d'établissement estimaient le niveau de leurs charges puis réclamaient aux financeurs publics les moyens correspondants.

Désormais, ce seront les recettes qui détermineront les dépenses possibles. L'exigence de gestion sera donc plus forte et plus proche de celle d'une entreprise classique. La mise en place d'un contrôle de gestion rigoureux va donc devenir indispensable pour que les directions d'établissements assument cette nouvelle responsabilité.

Une autre réforme en cours de réflexion : SERAFIN-PH

SERAFIN-PH « Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées ».

C'est une réforme en profondeur de la tarification, voulue par les Pouvoirs Publics, qui va encore demander plusieurs mois d'études et d'échanges.

L'objectif est de mettre en adéquation les financements des Etablissements et Services Médico-Sociaux avec les parcours propres à chaque personne handicapée. Elle s'appuiera donc sur un référentiel tarifaire qui comprend :

- Une description des besoins des personnes ;
Besoins en matière de santé somatique et psychique,
Besoins en matière d'autonomie,
Besoins en matière de participation sociale.
- Une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins.

Elle présentera un intérêt majeur : celui de sortir de la logique de tuyau d'orgue (lecture verticale des choses) pour aller vers des dynamiques transversales plus en lien avec la logique de parcours individualisé.

LES SPORTS D'HIVER AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ASSIS EVASION



Fondée en 1994, l'objectif de l'association Loisirs Assis Evasion est de permettre au plus grand nombre de personnes en situation de handicap (handicap moteur, sensoriel, intellectuel, personnes âgées...) la pratique d'activités de pleine nature en montagne au sein d'une structure spécialisée : le ski assis, le Tandemski, le Fauteuil Tout Terrain (F.T.T.), la « Joëlette », le « Cimgo », le parapente en solo ou biplace, le rafting, le parcours dans les arbres, l'escalade ...

Un encadrement spécialisé

Les activités sont encadrées par des professionnels diplômés d'état et des professionnels du handicap qui ont une compétence toute particulière dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées. L'accompagnement d'une personne handicapée dans une activité de montagne par Loisirs Assis Evasion ne se résume pas au temps de l'activité, mais fait l'objet d'une prise en charge globale : prise en compte du type de handicap et des contraintes que cela pose, adaptation du matériel, prise en charge des trajets le cas échéant, mise en confiance de la personne handicapée, prise en charge de la famille ou des accompagnants...

Activités d'hiver proposées : quelques exemples

Grâce à la compétence de l'équipe de professionnels de la montagne et du handicap, chaque personne, quel que soit son niveau de dépendance peut profiter des joies du ski. Divers types de fauteuil sont utilisés. Le matériel et la prise en charge sont adaptés en fonction de la personne : ski en autonomie avec l'Uniski, le Dualski et le Kartski, ski pour les personnes dépendantes avec le Dualski piloté, le Tandemski et le Tandem'flex.

L'Uniski et le Dualski

L'Uniski et le Dualski sont des machines destinées aux personnes n'ayant pas l'usage de leurs membres inférieurs. Ils permettent de skier en toute autonomie avec des performances comparables à celles des meilleurs skieurs valides.

Le Kartski

Le Skikart ou Kartski est destiné aux personnes souhaitant skier de façon autonome mais dont l'utilisation d'un Uniski ou Dualski n'est pas possible à cause d'un manque d'équilibre, de force ou de mauvaise coordination des mouvements. Le skieur est assis dans un siège, fixé sur un châssis sur lequel les skis sont articulés. Deux poignées permettent au skieur assis de déplacer et de diriger seul ses skis. La progression est assez rapide.

Le Dualski piloté

Cette machine permet aux personnes partiellement autonomes ou totalement dépendantes de pratiquer le ski assis de manière confortable et performante. Ce Dualski sur lequel est fixé une barre de pilotage procure au skieur assis la sensation de skier presque seul et au pilote un grand confort d'utilisation. Son pilotage nécessite une formation sur deux jours que l'association organise chaque saison.



Tandemski

Le Tandemski est un fauteuil type siège baquet fixé sur des skis, piloté par une personne postée sur ces derniers, juste derrière le siège. Le Tandemski permet aux personnes même lourdement handicapées, éventuellement sans aucune autonomie ou d'une grande fragilité, de glisser en toute sécurité sur des pistes de ski et de profiter ainsi, des joies des sports d'hiver.

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle remplace progressivement depuis le 1^{er} janvier 2017 les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. Elle est mise en œuvre dans le Val de Marne depuis le 1^{er} juillet 2017.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La CMI permet de bénéficier de certains droits, notamment dans les transports. Cette carte comporte une ou plusieurs mentions en fonction de vos besoins et de votre situation. Elle a la dimension d'une carte de crédit.

Elle sera fabriquée par l'imprimerie nationale, avec un coût à la carte facturé par cette dernière. Les anciennes cartes restent valides jusqu'à leur date d'expiration et le 31 décembre 2026 au plus tard.

Mention «invalidité»

Cette mention permet notamment d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.

Ce droit de priorité concerne aussi la personne qui vous accompagne dans vos déplacements.

Mention «priorité pour personnes handicapées»

Cette mention permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.

Mention «stationnement pour personnes handicapées»

Cette mention permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui vous accompagne dans le même véhicule. La durée de stationnement peut être limitée sur décision de la commune sans toutefois pouvoir être inférieure à 12 heures.

Si votre CMI comprend, en plus du stationnement, la mention priorité ou invalidité, 2 cartes vous seront délivrées : l'une à apposer sur votre voiture (CMI stationnement) et l'autre à conserver (CMI invalidité ou priorité).

PERSONNES CONCERNÉES

Mention «invalidité»

Elle vous est attribuée si vous :

- avez un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %,
- ou êtes invalide de 3^{ème} catégorie,
- ou êtes classé en groupe 1 ou 2 de la grille AGGIR (bénéficiaires ou demandeurs de l'allocation personnalisée d'autonomie).

Mention «priorité pour personnes handicapées»

- Elle vous est attribuée si vous êtes atteint d'une incapacité inférieure à 80 % rendant la station debout pénible.

Mention «stationnement pour personnes handicapées»

Elle vous est attribuée si vous êtes atteint d'un handicap :

- qui réduit de manière importante et durable votre capacité et votre autonomie de déplacement à pied,
- ou impose que vous soyez accompagné par une tierce personne dans vos déplacements,
- ou classé en groupe 1 ou 2 de la grille AGGIR (bénéficiaires ou demandeurs de l'APA).

DÉMARCHE

Pour faire la demande de CMI, la personne handicapée continue de déposer sa demande à la MDPH ou via le formulaire APA s'il s'agit d'un bénéficiaire de l'APA. La MDPH instruit la demande puis évalue l'éligibilité des personnes sauf pour les bénéficiaires de l'APA les plus dépendants, en GIR 1 ou 2, qui continueront d'avoir une attribution automatique de la CMI.

DURÉE D'ATTRIBUTION

La CMI est accordée pour une durée déterminée allant de 1 à 20 ans selon votre situation. La CMI portant la mention invalidité et stationnement est accordée définitivement si vous bénéficiez de l'Apa et que vous êtes classé dans les groupes 1 ou 2 de la grille AGGIR.

ACTUALITÉS

Un nouveau président à l'ETAI

Après 17 ans passés à la tête de notre Association Monsieur Jean Mathonnet a souhaité « passer la main ». Il en restera néanmoins Administrateur et continuera de prodiguer ses conseils avisés et bienveillants. L'ensemble de l'Association le remercie vivement pour son engagement à la tête de notre Association auprès des personnes en situation de handicaps. Pour lui succéder, Monsieur Jean Mesme, a été élu Président par le Conseil d'Administration. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de persévérance dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

Ci-dessous les membres du Bureau Associatif.

Président : Jean Mesme

Vice-Président : Bruno Vella

(chargé des relations extérieures)

Secrétaire : Klaus Holtzhäusser

Secrétaire : Serge Lechevalier (chargé des CVS)

Trésorier : Robert Messon

Trésorière Adjointe : Léone Marenati

Conseiller Fondateur : Docteur Puissegur

Membre à Titre Consultatif : Claire Pierron,

Directrice Générale

Bruno Vella
Vice-Président

**Apogei 94 : le nouveau site internet est en ligne**

Depuis le début du mois de mai, vous pouvez vous connecter au nouveau site internet d'Apogei 94 qui a été entièrement refait : www.apogei94.com C'est le résultat d'un formidable travail d'équipe qui a fait participer tous les établissements, tous les directeurs du siège et des administrateurs pendant plus d'une année. Apogei 94 dispose maintenant d'un outil

de communication qui va lui permettre de mieux se faire connaître. Chacun, parents, professionnels ainsi que les partenaires institutionnels pourront y trouver des informations complètes sur les établissements gérés et d'autres informations utiles relatives au handicap mental. Il faut noter en particulier une carte du Val de Marne qui permet de situer chaque établissement et de connaître son adresse.

Sophie CLUZEL, nouvelle Secrétaire d'Etat, chargée des Personnes Handicapées.

Sophie CLUZEL est une femme politique et une militante du milieu associatif. Mère d'une enfant trisomique, elle a beaucoup milité pour l'accès des enfants handicapés au sein de l'Ecole Publique.

Elle a également été Administratrice de l'Unapei entre 2011 et 2013. Nous espérons beaucoup de son expérience et de son engagement pour faire progresser la cause des personnes handicapées.

Lancement de la concertation sur le 4^{ème} Plan Autisme

Judi 6 juillet, Luc Gateau, président de l'Unapei a participé au lancement de la concertation sur le 4^{ème} Plan Autisme à l'Élysée, en présence du Président de la République. L'Unapei attend du 4^e plan autisme des mesures solides à la hauteur des besoins qui restent criants. L'Unapei interpelle les membres du Gouvernement à travers une campagne Twitter #PlanAutisme #Quivalefaire et formule six revendications prioritaires :

- Repérer l'autisme des tout-petits pour mettre en place un accompagnement adapté.

- Actualiser les formations des professionnels
- Allouer la totalité des budgets dédiés au développement de l'accompagnement des personnes autistes.
- Accompagner tous les enfants autistes vers une scolarisation prenant en compte leur spécificité.
- Investir massivement dans la recherche pour développer les connaissances et mieux accompagner les personnes autistes.
- Repérer et accompagner les adultes autistes.

Un nouveau formulaire de demande auprès de la MDPH généralisé d'ici mai 2019

Pour bénéficier d'une aide auprès de la MDPH, les personnes handicapées devront en faire la demande sur un nouveau modèle standard portant le n°Cerfa 15692*01 et ce à partir du 1^{er} septembre 2017. Il sera progressivement généralisé sur l'ensemble du territoire avant le 1^{er} mai 2019.

L'AAH est maintenant versé même après l'âge de la retraite

Les personnes en situation de handicap, qui perçoivent l'AAH avec un taux d'incapacité d'au moins 80%, peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2017, continuer à la percevoir au-delà de l'âge légal de la retraite sans avoir à demander préalablement l'Aspa. À compter du 3 février 2017, l'AAH peut être attribuée pour une durée maximale de 20 ans, contre 10 ans auparavant.

Nouveau : un « Point info-handicap » à Créteil

La ville de Créteil vient d'ouvrir à l'Hôtel de ville un « Point info handicap » tous les mercredis de 9h à 11h30. Cet accueil est destiné à répondre aux questions, orienter les personnes vers les bons interlocuteurs, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Il permettra en outre d'aborder des problèmes complexes, parfois difficiles à exprimer par téléphone.

AGENDA du second semestre 2017

Samedi 9 septembre

Journées des associations à Vincennes sur l'esplanade de la mairie et rue de Fontenay

Vendredi 6 octobre

Forum des aidants organisé par le Conseil départemental à Créteil

Vendredi 20 octobre

Soixantenaire des Papillons Blancs de Vincennes à partir de 18H à l'espace Sorano - 16 Rue Charles Pathé - 94300 Vincennes

Mercredi 22 novembre

Assemblée générale de l'association d'auto-représentation « Nous Aussi » à Paris

Mise en place du dispositif « Une solution accompagnée pour tous » :

- Mardi 10 octobre – MDPH – Présentation aux dirigeants d'association
- Jeudi 16 novembre – MDPH – Présentation aux directeurs d'établissements médico-sociaux

Nos associations

A.P.O.G.E.I. 94

85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tel : 01 42 07 30 63
www.apogei94.com

« ENTRE MARNE-SEINE-ET-BRIE »

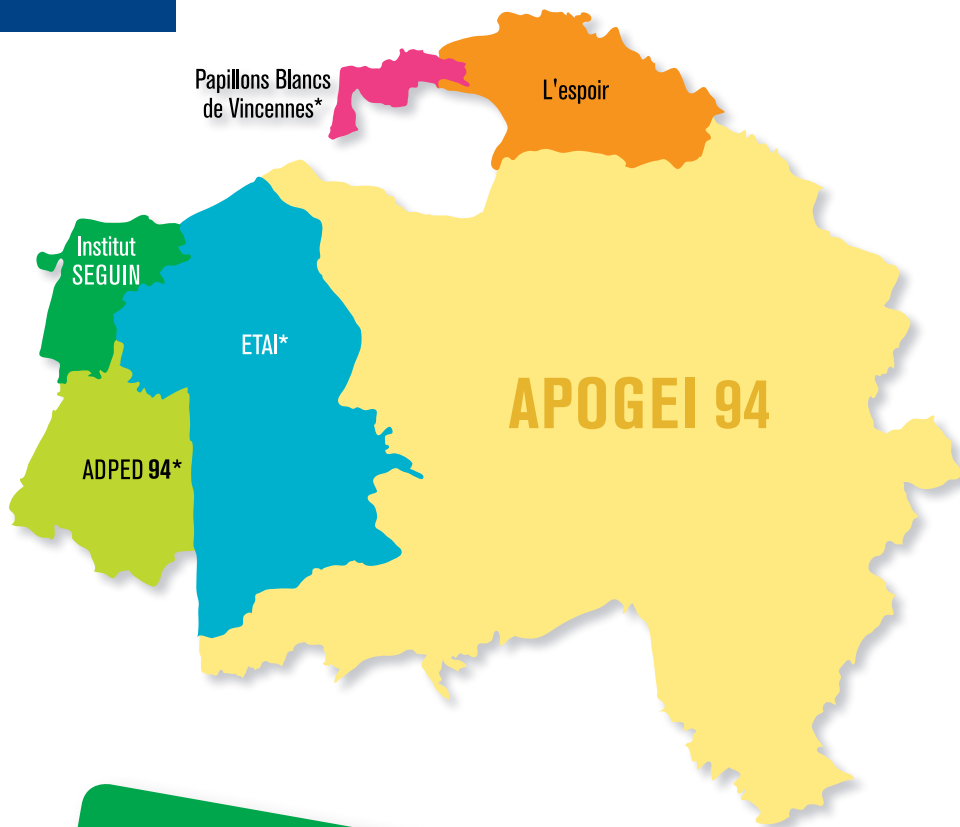
78, rue des Ecoles
Bât. A 94000 CRETEIL
Tél. : 09 51 07 86 10

ST MAUR ET BORDS DE MARNE

45, boulevard de Bellechasse
94100 SAINT-MAUR
Tél. : 09 51 23 76 45

ARIANE

96, avenue Victor Hugo
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Tél. : 01 48 85 51 64



INSTITUT SEGUIN
127, rue Gabriel Péri
94270 LE KREMLIN BICETRE
Tél.: 01 46 70 56 62
apei.institutseguin@gmail.com

**LES PAPILLONS BLANCS
DE VINCENNES - APEI***
Maison des associations
41/43 rue du temple
94300 VINCENNES
apeivincennes@yahoo.fr

APEI L'ESPOIR*
19, rue du Maréchal Lyautey
94170 LE PERREUX
Tél.: 01 48 72 66 99
apei5@wanadoo.fr

E.T.A.I.*
16, rue Anatole France
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél.: 01 46 70 19 22
www.etai.asso.fr
association@etai.asso.fr

A.D.P.E.D. 94*
2/4, avenue de la Cerisaie
Platane 304
94260 FRESNES
Tél.: 09 79 23 91 32
adped-secretariat@wanadoo.fr

**ASSOCIATION TUTELAIRE
DU VAL DE MARNE**
3, avenue Faïdherbe
94100 ST MAUR des FOSSES
Tél.: 01 48 89 51 00
courrier@atvm94.org